



Malevaut-Naud

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel

Atlantique Vendée

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 67 pages
Référence : PSP-171-003



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9

Capital social : € 112 977 277

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 10, 15 et 37 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 26 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

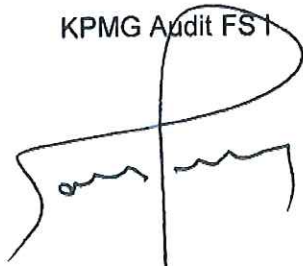
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 24 février 2017

Chauray, le 24 février 2017

KPMG Audit FS I



Philippe Saint-Pierre
Associé

Malevaut-Naud



Jean-Louis Gouttenegre
Associé

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 112 977 276,50 euros*

Siège social : La Garde - Route de Paris 44949 NANTES Cedex 9

440 242 469 R.C.S NANTES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Atlantique Vendée
en date du 27 janvier 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
30 mars 2017

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	13
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	30
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	31
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	32
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	35
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	37
Note 8 ACTIONS PROPRES.....	38
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	38
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	39
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	39
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	40
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	40
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	41
Note 15 PROVISIONS.....	42
Note 16 EPARGNE LOGEMENT	43
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX	44
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	46
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	47
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	49
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	50
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	50

Note 23	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	50
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	51
Note 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	53
Note 26	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	54
Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	55
Note 28	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	55
Note 29	OPERATION DE TITRISATION	55
Note 30	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	56
Note 31	REVENUS DES TITRES.....	57
Note 32	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	57
Note 33	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	57
Note 34	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	58
Note 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	58
Note 36	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	59
Note 37	COUT DU RISQUE.....	60
Note 38	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	61
Note 39	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	61
Note 40	IMPÔT SUR LES BENEFICES.....	61
Note 41	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	62
Note 42	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION.....	62
Note 43	AFFECTATION DES RESULTATS	62
Note 44	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	63
Note 45	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	63
Note 46	PUBLICITE.....	63

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		645 996	538 295
Caisse, banques centrales		57 842	63 201
Effets publics et valeurs assimilées	5	451 251	461 518
Créances sur les établissements de crédit	3	136 903	13 576
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 200 207	1 958 901
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	14 536 867	13 981 575
OPERATIONS SUR TITRES		918 360	939 936
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	744 345	839 410
Actions et autres titres à revenu variable	5	174 015	100 526
VALEURS IMMOBILISEES		1 403 246	809 823
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 251 861	669 563
Parts dans les entreprises liées	6-7	15 308	8 121
Immobilisations incorporelles	7	2 137	2 043
Immobilisations corporelles	7	133 940	130 096
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8	416	693
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		492 506	348 813
Autres actifs	9	337 021	215 938
Comptes de régularisation	9	155 485	132 875
TOTAL ACTIF		19 197 598	18 578 036

PASSIF

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		133 094	7 849
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	133 094	7 849
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	10 760 504	11 003 577
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	4 841 344	4 371 366
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	512 077	456 500
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		408 451	327 553
Autres passifs	14	115 751	102 112
Comptes de régularisation	14	292 700	225 441
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		372 275	346 325
Provisions	15-16-17	149 001	143 215
Dettes subordonnées	19	223 274	203 110
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	156 300	146 061
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	2 013 553	1 918 805
Capital souscrit		112 977	112 977
Primes d'émission		192 591	192 610
Réserves		1 598 119	1 502 859
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		24	37
Résultat de l'exercice		109 842	110 322
TOTAL PASSIF		19 197 598	18 578 036

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES		2 466 099	2 969 710
Engagements de financement	26	1 760 631	1 757 730
Engagements de garantie	26	701 895	1 208 891
Engagements sur titres	26	3 573	3 089
ENGAGEMENTS RECUS		5 476 934	5 111 508
Engagements de financement	26	115 394	146 331
Engagements de garantie	26	5 357 967	4 962 088
Engagements sur titres	26	3 573	3 089

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	30	486 825	555 088
Intérêts et charges assimilées	30	-267 034	-307 276
Revenus des titres à revenu variable	31	30 961	20 373
Commissions Produits	32	212 504	213 435
Commissions Charges	32	-50 326	-51 074
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	442	555
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	8 175	12 404
Autres produits d'exploitation bancaire	35	15 831	8 293
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-8 297	-6 882
PRODUIT NET BANCAIRE		429 081	444 916
Charges générales d'exploitation	36	-238 056	-237 119
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-9 472	-9 354
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		181 553	198 443
Coût du risque	37	-17 767	-16 520
RESULTAT D'EXPLOITATION		163 786	181 923
Résultat net sur actifs immobilisés	38	2 527	735
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		166 313	182 658
Résultat exceptionnel	39		
Impôts sur les bénéfices	40	-46 232	-55 494
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-10 239	-16 842
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		109 842	110 322

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Atlantique Vendée, 69 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Atlantique Vendée est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole Atlantique Vendée au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité

de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance..

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts

trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole Atlantique Vendée a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 560 556 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 332 456 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 171 658 milliers d'euros pour Crédit Agricole Atlantique Vendée).

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2016

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2016.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole Atlantique Vendée
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02 juillet 2015	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	23 novembre 2015	1er janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 Relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016	1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.	11 mars 2016	1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au	Non

		1 ^{er} janvier 2016	
Règlement de l'ANC n° 2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).	15 avril 2016	1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-04 Relatif aux sociétés de libre partenariat.	1er juillet 2016	31 décembre 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.	14 octobre 2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04 novembre 2016	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12 décembre 2016	1er janvier 2016	Non
Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20 septembre 2016	1er janvier 2016	Non

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'entité sur la période.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie

(interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours

d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 52 851 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 57 077 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude,

contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole Atlantique Vendée a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Atlantique Vendée satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent

au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les

reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole Atlantique Vendée, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte

de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une

durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur SNC d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole Atlantique Vendée constitue une provision spécifique pour impôt dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole Atlantique Vendée à une SNC réalisant une opération de financement par crédit-bail. Cette provision pour impôt sera reprise lors du dénouement, prévu pour l'opération, de manière à neutraliser l'impact de cette opération sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant du Fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 156 300 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Atlantique Vendée intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 **Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.11 **Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 20 juin 2014 portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016, modifié par l'avenant n°2 du 29 juin 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole Atlantique Vendée a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 décembre 2016, les valeurs des actifs des différents régimes ne couvraient pas totalement les engagements correspondants et une provision pour engagement de retraites et assimilés est comptabilisée pour un montant de 127 milliers d'euros.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a cotisé, dans le cadre des polices d'assurance gérées par Prédica :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2016 s'élève à 16 820 milliers d'euros,

- d'autre part, aux autres engagements de retraite, relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2016 s'élève à 21 423 milliers d'euros

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	9 469				9 469		9 469	10 281
à terme	2 523				2 523		2 523	1 801
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée	50 379		72 906		123 285	132	123 417	
Prêts subordonnés				1 494	1 494		1 494	1 494
Total	62 371		72 906	1 494	136 771	132	136 903	13 576
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							136 903	13 576
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	244 107				244 107		244 107	71 264
Comptes et avances à terme	114 905	79 715	260 703	492 193	947 516	8 206	955 722	1 835 426
Titres reçus en pension livrée						378	378	
Prêts subordonnés								52 211
Total	359 012	79 715	260 703	492 193	1 191 623	8 584	1 200 207	1 958 901
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 200 207	1 958 901
TOTAL							1 337 110	1 972 477

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 494 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 197 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	39 143	39			39 182		39 182	36 626
Autres concours à la clientèle	684 062	1 424 967	5 152 491	7 334 169	14 595 689	45 394	14 641 083	14 103 918
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	88 935				88 935	1 101	90 036	77 401
Dépréciations							-233 434	-236 370
VALEUR NETTE AU BILAN							14 536 867	13 981 575

Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 55 641 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 366 959 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 845 089 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 52 851 milliers d'euros contre 57 077 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	8 377 113	114 108	69 365	-50 730	-36 286	7 812 162	119 082	71 489	-54 304	-38 370
Agriculteurs	1 512 474	70 138	43 846	-53 818	-39 704	1 517 757	58 552	37 972	-44 896	-34 396
Autres professionnels	1 407 757	55 562	41 621	-35 675	-30 361	1 376 297	61 211	44 230	-39 313	-32 332
Clientèle financière	282 675	12 941	7 843	-11 301	-7 164	250 960	14 017	6 903	-11 223	-5 848
Entreprises	2 179 107	106 301	81 637	-80 965	-68 195	2 196 807	105 755	86 047	-85 395	-74 239
Collectivités publiques	858 018					908 813				
Autres agents économiques	153 157	1 175	1 126	-945	-899	155 150	1 299	641	-1 240	-607
TOTAL	14 770 301	360 225	245 438	-233 434	-182 609	14 217 946	359 916	247 282	-236 371	-185 792

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2016				31/12/2015	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				446 156	446 156	456 562
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				5 095	5 095	4 956
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				451 251	451 251	461 518
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				181 128	181 128	233 034
Autres émetteurs		67 776		488 961	556 737	605 450
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		534		5 995	6 529	8 261
Dépréciations		-49			-49	-7 335
VALEUR NETTE AU BILAN		68 261		676 084	744 345	839 410
Actions et autres titres à revenu variable		174 033			174 033	100 567
Créances rattachées						
Dépréciations		-18			-18	-41
VALEUR NETTE AU BILAN		174 015			174 015	100 525
TOTAL		242 276		1 127 335	1 369 611	1 401 453
Valeurs estimatives		252 700		1 225 675	1 478 375	1 502 021

(1) : dont 56 838 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 58 786 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 959 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 10 353 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 109 430 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 91 424 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	181 128	233 034
Etablissements de crédit	116 437	153 765
Clientèle financière	552 810	480 074
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	61 523	72 178
Divers et non ventilés		
Total en principal	911 898	939 051
Créances rattachées	6 529	8 261
Dépréciations	-67	-7 376
VALEUR NETTE AU BILAN	918 360	939 936

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	737 865	446 156	174 033	1 358 054	838 484	456 562	100 567	1 395 613
dont titres cotés	315 424	446 156		761 580	384 539	456 562		841 101
dont titres non cotés (1)	422 441		174 033	596 474	453 945		100 567	554 512
Créances rattachées	6 529	5 095		11 624	8 261	4 956		13 217
Dépréciations	-49		-18	-67	-7 335		-41	-7 376
VALEUR NETTE AU BILAN	744 345	451 251	174 015	1 369 611	839 410	461 518	100 526	1 401 454

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 174 015 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 174 015 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	100 000	100 000
OPCVM obligataires	67 334	71 956
OPCVM actions		
OPCVM autres	6 681	8 742
TOTAL	174 015	180 698

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 692	16 631	135 382	578 160	737 865	6 529	744 394	846 745
Dépréciations							-49	-7 335
VALEUR NETTE AU BILAN	7 692	16 631	135 382	578 160	737 865	6 529	744 345	839 410
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		4 105	17 920	424 131	446 156	5 095	451 251	461 518
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		4 105	17 920	424 131	446 156	5 095	451 251	461 518

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 094 637		1 194 830	
Autres pays de l'U.E.	66 777		82 653	
Autres pays de l'Europe	10 000			
Amérique du Nord	12 607		17 563	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	1 184 021		1 295 046	
Créances rattachées	11 624		13 217	
Dépréciations	-49		-7 335	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 195 596		1 300 928	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :											
Participations dans des établissements de crédit :											
Autres parts dans les entreprises liées :											
CAAVIP	EURO	10 000		100,00%	14 000	5 931			0	-1 167	
CLEM BAIL	EURO	6 187	au 31/12/16	100,00%	6 187	6 187			CA 1 844	-368	
Autres titres de participations :											
LA BOETIE	EURO	2 616 980	15 756 449	3,12%	591 251	591 251			0	501 995	27 732
SACAM MUTUALISATION	EURO	18 556 677		2,87%	560 556	560 556					
SACAM AVENIR	EURO	145 931	-122	3,51%	5 125	5 125			0	-27	
SACAM PARTICIPATION	EURO	62 558	12 051	3,05%	2 210	2 210			0	1 493	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	62 071	3,10%	22 620	22 620	10 579		0	27 580	945
SACAM FIRECA	EURO	22 510	-654	3,11%	1 388	679			0	-1 190	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	522 023	89 908	3,12%	28 049	18 587			0	16 943	561
SACAM FIA NET	EURO	47 165	-402 251	3,52%	1 663	0	148		0	-3 615	
SACAM IMMOBILIER	EURO	139 588	4 096	3,16%	4 411	4 411			0	4 180	
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	41 215	2,00%	1 173	1 173			PNB 118 867	2 575	40
C2MS	EURO	53 053	1 201	6,78%	3 596	3 596			0	3 721	261
UNEXO	EURO	134 113	47 018	13,79%	21 104	21 104			0	1 508	
SAS DELTA	EURO	79 550	-1 578	3,19%	2 535	2 535			0	-1 570	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit :											
Participations dans des établissements de crédit :											
Autres parts dans les entreprises liées :											
Autres titres de participations :											
TOTAL					1 272 819	1 252 191	12 239				

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	21 948	29 031	14 761	20 017
Titres cotés				
Avances consolidables	1 429	1 430	1 430	1 430
Créances rattachées				
Dépréciations	-8 069		-8 070	
VALEUR NETTE AU BILAN	15 308	30 461	8 121	21 447
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 250 813	1 544 190	664 099	912 139
Titres cotés				
Avances consolidables	10 809	10 661	12 294	12 189
Créances rattachées	151	151	149	149
Dépréciations	-12 730		-12 851	
Sous-total titres de participation	1 249 043	1 555 002	663 691	924 476
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 818	2 840	5 762	5 780
Titres cotés				
Avances consolidables			110	110
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 818	2 840	5 872	5 890
VALEUR NETTE AU BILAN	1 251 861	1 557 842	669 563	930 366
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 267 169	1 588 303	677 684	951 813

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 275 579		684 623	
Titres cotés				
TOTAL	1 275 579		684 623	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	14 762	7 186			21 948
Avances consolidables	1 429				1 429
Créances rattachées					
Dépréciations	-8 070		1		-8 069
VALEUR NETTE AU BILAN	8 121	7 186	1		15 308
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	664 099	588 631	-1 917		1 250 813
Avances consolidables	12 294	28 023	-29 508		10 809
Créances rattachées	149	2 870	-2 868		151
Dépréciations	-12 851	-319	440		-12 730
Sous-total titres de participation	663 691	619 205	-33 853		1 249 043
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	5 762		-2 944		2 818
Avances consolidables	110		-110		
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	5 872		-3 054		2 818
VALEUR NETTE AU BILAN	669 563	619 205	-36 907		1 251 861
TOTAL	677 684	626 391	-36 906		1 267 169

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	276 404	20 586	-18 957		278 033
Amortissements et dépréciations	-146 308	-9 416	11 631		-144 093
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	130 096	11 170	-7 326		133 940
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 517	150			3 667
Amortissements et dépréciations	-1 474	-56			-1 530
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	2 043	94			2 137
TOTAL	132 139	11 264	-7 326		136 077

Note 8 ACTIONS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	4 198			4 198	7 872
Valeurs comptables	416			416	693
Valeurs de marché	416			416	693

Valeur nominale de l'action : 15,25 euros

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	150	150
Débiteurs divers (2)	336 305	215 563
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	566	225
VALEUR NETTE AU BILAN	337 021	215 938
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	79 451	51 924
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 306	1 749
Charges constatées d'avance	1 269	1 223
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 671	984
Autres produits à recevoir	58 812	64 193
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	12 976	12 802
VALEUR NETTE AU BILAN	155 485	132 875
TOTAL	492 506	348 813

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 360 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	236 370	60 808	-61 840	-1 904		233 434
Sur opérations sur titres	7 376	13	-7 322			67
Sur valeurs immobilisées	20 921	319	-440			20 800
Sur autres actifs	225	23	-101			147
TOTAL	264 892	61 163	-69 703	-1 904		254 448

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	9 397				9 397		9 397	7 849
à terme								
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	50 380		72 906		123 286	411	123 697	
VALEUR AU BILAN	59 777		72 906		132 683	411	133 094	7 849
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	8 588				8 588	11	8 599	17 643
Comptes et avances à terme	1 531 096	2 952 199	3 569 756	2 682 305	10 735 356	16 170	10 751 526	10 985 934
Titres donnés en pension livrée						379	379	
VALEUR AU BILAN	1 539 684	2 952 199	3 569 756	2 682 305	10 743 944	16 560	10 760 504	11 003 577
TOTAL	1 599 461	2 952 199	3 642 662	2 682 305	10 876 627	16 971	10 893 598	11 011 426

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2015 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	3 568 580					3 568 580	460	3 569 040	2 928 542
Comptes d'épargne à régime spécial :	54 550					54 550		54 550	41 832
à vue	54 550					54 550		54 550	41 832
à terme									
Autres dettes envers la clientèle :	379 586	118 919	602 865	88 079		1 189 449	28 305	1 217 754	1 400 992
à vue	6 655					6 655		6 655	5 075
à terme	372 931	118 919	602 865	88 079		1 182 794	28 305	1 211 099	1 395 917
Valeurs données en pension livrée									
VALEUR AU BILAN	4 002 716	118 919	602 865	88 079		4 812 579	28 765	4 841 344	4 371 366

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	2 167 253	2 127 539
Agriculteurs	221 643	206 515
Autres professionnels	262 429	246 177
Clientèle financière	200 891	108 558
Entreprises	1 829 709	1 518 255
Collectivités publiques	9 123	10 863
Autres agents économiques	121 531	120 801
Total en principal	4 812 579	4 338 708
Dettes rattachées	28 765	32 658
VALEUR AU BILAN	4 841 344	4 371 366

Note 13 DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2015 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Bons de caisse	38	10	410			458	20	478	728
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables		357 250	91 500	62 000		510 750	849	511 599	455 772
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
VALEUR NETTE AU BILAN	38	357 260	91 910	62 000		511 208	869	512 077	456 500

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	110 327	94 731
Versements restant à effectuer sur titres	5 424	7 381
VALEUR AU BILAN	115 751	102 112
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	52 551	17 345
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	6
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	115 472	108 609
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 892	6 339
Autres charges à payer	109 746	79 800
Autres comptes de régularisation	8 032	13 342
VALEUR AU BILAN	292 700	225 441
TOTAL	408 451	327 553

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	161	2 927	-2 927	-34		127
Provisions pour autres engagements sociaux	2 039	325	-160			2 204
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 715	6 594		-569		10 740
Provisions pour litiges fiscaux (1)	67	948		-10		1 005
Provisions pour autres litiges	11 394	5 566	-433	-3 889		12 638
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	85 695	998		-10 972		75 721
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)	6 057	261				6 318
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	4 938	5 022	-4 146	-759		5 055
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	18 231	8 093				26 324
Autres provisions (9)	9 918	3 093	-3 950	-192		8 869
VALEUR AU BILAN	143 215	33 827	-11 616	-16 425		149 001

- (1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.
- (2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).
- (3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.
- (4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.
- (5) Provision pour impôt différé constituée dans le cadre de l'opération sur SNC d'investissement CLEM BAIL.
- (6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.
- (7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (8) Voir note 16 ci-après.
- (9) Dont provision pour charges d'intérêts futurs sur DAT pour 6 347 milliers d'euros.
- (10) La provision pour engagements sociaux au 31 décembre 2016 couvre la différence entre la valeur des actifs du régime et les engagements correspondants.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 388 346	1 116 840
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 094 744	1 049 478
Ancienneté de plus de 10 ans	664 480	690 269
Total plans d'épargne-logement	3 147 570	2 856 587
Total comptes épargne-logement	507 278	500 376
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	3 654 848	3 356 963

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	8 460	11 900
Comptes épargne-logement	65 669	90 431
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	74 129	102 331

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	10 233	6 234
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	6 122	3 825
Ancienneté de plus de 10 ans	9 969	8 172
Total plans d'épargne-logement	26 324	18 231
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	26 324	18 231

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	18 231	8 093	0	26 324
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	18 231	8 093	0	26 324

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/2015	34 117	35 712
Coût des services rendus sur l'exercice	2 409	2 420
Coût financier	701	530
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-423
Variation de périmètre	-141	-266
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 785	- 2 956
(Gains) / pertes actuariels	2 943	-900
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2016	38 243	34 117

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	2 409	2 420
Coût financier	701	530
Rendement attendu des actifs	-619	-416
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	270	349
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		-423
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	2 761	2 460

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2015	30 304	30 366
Rendement attendu des actifs	619	416
Gains / (pertes) actuariels	8	249
Cotisations payées par l'employeur	2 795	2 495
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-141	-266
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 785	-2 956
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/2016	31 801	30 304

Composition des actifs des régimes

Crédit Agricole Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de Predica et Adicam en couverture de ses engagements.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/2016	-38 243	-34 117
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	6 316	3 651
Juste valeur des actifs fin de période	31 801	30 305
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/2016	-127	-161

Rendement des actifs des régimes

Principales hypothèses	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Taux d'actualisation	1,37%	0,89%	1,37%	1,37%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	2,05%	1,04%	2,05%	2,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	1,58%	1,58%	1,58%
Taux attendus d'augmentation des salaires	4,33%	2,00%	4,33%	2,00%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent qu'une variation de plus ou moins 50bp, par régime conduirait à :

Taux de sensibilité	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,11%	0,90%	4,58%	6,23%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,31%	0,90%	4,88%	6,87%

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	156 300	146 061
VALEUR AU BILAN	156 300	146 061

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)					31/12/2016			31/12/2015
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme			0	0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
Autres devises					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				223 261	223 261	13	223 274	150 828
Euro				223 261	223 261	13	223 274	150 828
Dollar					0		0	
Autres devises					0			
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	52 282
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	223 261	223 261	13	223 274	203 110

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 381 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 2 524 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Détail des volumes et des taux :	déc-16	déc-15
Produits d'intérêts sur Bon de Caisse		
Montant placé		171 496
Date de remboursement		31/05/2015
Taux de placement		4,56%
Produits d'intérêts sur BMTN souscrit en 2015		
Montant placé	150 819	150 819
Date de souscription		01/06/2015
Taux de placement	2,07%	2,18%
Produits d'intérêts sur BMTN souscrit en 2016		
Montant placé	72 442	
Date de souscription	01/07/2016	
Taux de placement	2,07%	
Produits d'intérêts sur CCB		
Montant placé	52 489	52 489
Date de souscription		01/06/2015
Date de remboursement	01/07/2016	
Taux de placement	1,95%	1,98%

Les bons subordonnés réservés aux Caisses Locales sont juridiquement des Bons à Moyen Terme Négociable (BMTN), et sont émis pour une durée indéterminée. L'Emetteur s'interdit de procéder à un remboursement anticipé, partiel ou total, avant l'expiration d'un délai de un an à compter de la date d'émission.

Remboursement anticipé partiel ou total

A l'expiration de ce délai, l'Emetteur, à son initiative, a le droit de procéder à un remboursement anticipé des BMTN subordonnés réservés aux Caisses Locales, à chaque date de paiement des intérêts. Dans l'hypothèse

de la modification du traitement fiscal, prudentiel ou comptable des fonds mis à disposition de la Caisse Régionale par la Caisse Locale, l'Emetteur peut procéder à un remboursement anticipé partiel ou total des BMTN subordonnés réservés à la Caisse Locale à compter d'un an à partir de la date d'émission.

Rang de subordination

Dans l'hypothèse où un jugement de mise en liquidation judiciaire de la Caisse Régionale est prononcé, les BMTN subordonnés réservés aux Caisses Locales seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou subordonnés, et après les prêts et titres participatifs.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2014	112 977	979 089		618 997			113 490	1 824 553
Dividendes versés au titre de N-2							-15 713	-15 713
Variation de capital								
Variation des primes et réserves				-394				-394
Affectation du résultat social N-2		73 352		24 454			-97 806	
Report à nouveau				8			29	37
Résultat de l'exercice N-1							110 322	110 322
Autres variations								
Solde au 31/12/2015	112 977	1 052 441		643 065			110 322	1 918 805
Dividendes versés au titre de N-1				-37			-14 991	-15 028
Variation de capital								
Variation des primes et réserves				-90				-90
Affectation du résultat social N-1		71 493		23 838			-95 331	
Report à nouveau				24				24
Résultat de l'exercice N							109 842	109 842
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	112 977	1 123 934		666 800			109 842	2 013 553

Commentaires :

- Le capital social est entièrement appelé et libéré. Il est composé de :

- 4 249 544 parts sociales d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 64 806 milliers d'euros qui confèrent 228 droit de vote
- 1 302 830 CCI d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 19 868 milliers d'euros
- 1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros pour un montant total de 28 304 milliers d'euros

- 1 109 CCI ont été supprimés au cours de l'exercice 2016 pour un montant total de 108 milliers d'euros qui se décompose de la manière suivante :

Diminution du nominal pour 17 milliers d'euros

Diminution des "Primes d'émission et autres réserves" pour 91 milliers d'euros

En contrepartie, 1 109 parts sociales ont été émises et souscrites par des Caisses Locales

- Les primes et réserves au 31/12/2016 se décomposent comme suit :

Primes d'émission des CCI et CCA :	189 980	milliers d'euros
Primes et écarts de fusion :	2 611	milliers d'euros
Réserves générales :	447 179	milliers d'euros
Réserves réglementées :	258	milliers d'euros
Autres réserves :	26 746	milliers d'euros
Report à nouveau créditeur :	24	milliers d'euros

- 4 198 CCI propres, d'une valeur nominale de 15,25 euros, sont détenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée pour un montant total de 64 milliers d'euros.

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	2 013 552	1 918 805
Fonds pour risques bancaires généraux	156 300	146 061
Dettes subordonnées et titres participatifs	223 274	
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 393 126	2 064 866

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	19 191 229	18 819 932	18 613 454	18 279 228
Autres devises de l'Union Europ.	3 116	3 116	1 168	1 168
Franc Suisse	650	650	642	642
Dollar	34 127	34 127	20 584	20 584
Yen	157	157	299	299
Autres devises	297	297	134	134
Valeur brute	19 229 576	18 858 279	18 636 281	18 302 055
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	222 472	339 319	206 648	275 981
Dépréciations	-254 450		-264 893	
TOTAL	19 197 598	19 197 598	18 578 036	18 578 036

Note 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	48 547	48 534	68 653	68 631
- Devises	25 359	25 359	35 249	35 249
- Euros	23 188	23 175	33 404	33 382
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	48 547	48 534	68 653	68 631

Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	4 367 267	365 470	4 732 737	3 806 223
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	4 367 267	365 470	4 732 737	3 806 223
Swaps de taux d'intérêt	4 367 267	365 470	4 732 737	3 806 223
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		16 306	16 306	1 604
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		16 306	16 306	1 604
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		8 153	8 153	802
Vendus		8 153	8 153	802
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	4 367 267	381 776	4 749 043	3 807 827

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	9 525	6 782		9 525	6 782				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	745 401	2 207 655	1 779 681	745 401	2 207 655	1 779 681			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	754 926	2 214 437	1 779 681	754 926	2 214 437	1 779 681			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	82 488	9 366	5 227	82 488	9 366	5 227			
Sous total	82 488	9 366	5 227	82 488	9 366	5 227			
TOTAL	837 414	2 223 803	1 784 908	837 414	2 223 803	1 784 908			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 603			1 603					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	679 094	1 352 385	1 774 744	679 094	1 352 385	1 774 744			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	680 697	1 352 385	1 774 744	680 698	1 352 385	1 774 744			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	116 600	13 125	7 559	116 600	13 125	7 559			
Sous total	116 600	13 125	7 559	116 600	13 125	7 559			
TOTAL	797 297	1 365 510	1 782 303	797 297	1 365 510	1 782 303			

Note 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change		134	16 307			1 603
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt		118 189	4 732 737		119 227	3 806 223
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total		118 323	4 749 044		119 227	3 807 826
Swaps de devises						
Opérations de change à terme		569	97 081			
Sous total		569	97 081			
TOTAL		118 892	4 846 125		119 227	3 807 826

Note 24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		385 533	3 981 734	365 469
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	12 639	35 273	47 912	13 724	28 006	41 730
Risques sur les autres contreparties	15 786	1 626	17 412	14 858	1 775	16 633
Total avant effet des accords de compensation	28 425	36 898	65 324	28 582	29 781	58 363
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	28 425	36 898	65 324	28 582	29 781	58 363
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	28 425	36 898	65 324	28 582	29 781	58 363
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	28 425	36 898	65 324	28 582	29 781	58 363

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Note 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 760 631	1 757 730
Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 335	141 824
Engagements en faveur de la clientèle	1 755 296	1 615 906
Ouverture de crédits confirmés	895 038	913 005
Ouverture de crédits documentaires	3 560	5 306
Autres ouvertures de crédits confirmés	891 478	907 699
Autres engagements en faveur de la clientèle	860 258	702 901
Engagements de garantie	701 895	1 208 891
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	326 732	836 942
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	326 732	836 942
Engagements d'ordre de la clientèle	375 163	371 949
Cautions immobilières	142 291	141 533
Autres garanties d'ordre de la clientèle	232 872	230 416
Engagements sur titres	3 573	3 089
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	3 573	3 089

Engagements reçus		
Engagements de financement	115 394	146 331
Engagements reçus d'établissements de crédit	115 394	146 331
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 357 967	4 962 088
Engagements reçus d'établissements de crédit	284 279	322 986
Engagements reçus de la clientèle	5 073 688	4 639 102
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 374 028	1 164 217
Autres garanties reçues	3 699 660	3 474 885
Engagements sur titres	3 573	3 089
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	3 573	3 089

Engagements donnés – Engagements de garantie – Engagements d'ordre d'établissement de crédit – Autres garanties :

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 318 631 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie globale précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 827 748 milliers d'euros.

Note 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 4 822 389 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 600 819 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 2 373 111 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 094 991 milliers d'euros en 2015;
- 445 091 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 454 154 milliers d'euros en 2015;
- 2 004 187 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 051 674 milliers d'euros en 2015.

Note 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Crédit Agricole Atlantique Vendée est engagé, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci. Cette garantie générale au 31 décembre 2016 s'élève à 1 903 801milliers d'euros.

Note 29 OPERATION DE TITRISATION

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 366 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 316,8 millions d'euros et des titres subordonnés pour 51,6 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse régionale Atlantique Vendée donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse régionale Atlantique Vendée lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Dans ce cas, la Caisse régionale Atlantique Vendée comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse régionale Atlantique Vendée du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse régionale Atlantique Vendée).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse régionale Atlantique Vendée est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse régionale Atlantique Vendée peut maintenir des provisions filiales/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.

Note 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 729	5 234
Sur opérations internes au Crédit Agricole	45 065	53 918
Sur opérations avec la clientèle	413 010	468 501
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	23 012	26 512
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1	
Autres intérêts et produits assimilés	1 008	923
Intérêts et produits assimilés	486 825	555 088
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 716	-5 477
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-149 699	-201 033
Sur opérations avec la clientèle	-64 066	-71 808
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-26 237	-22 280
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-21 303	-6 655
Autres intérêts et charges assimilées	-13	-23
Intérêts et charges assimilées	-267 034	-307 276
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	219 791	247 812

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 4 381 milliers d'euros, il était de 2 524 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 31 REVENUS DES TITRES

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	30 961	20 373
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	30 961	20 373

Note 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	812	-225	587	935	-135	800
Sur opérations internes au crédit agricole	16 471	-34 055	-17 584	25 395	-35 625	-10 230
Sur opérations avec la clientèle	52 331	-530	51 801	50 928	-542	50 386
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	122		122	130		130
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	141 729	-14 350	127 379	135 170	-13 830	121 340
Provision pour risques sur commissions	1 039	-1 166	-127	877	-942	-65
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	212 504	-50 326	162 178	213 435	-51 074	162 361

(1) dont prestations assurance-vie : 25 777 milliers d'euros.

Note 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	7	-64
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	309	374
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	126	245
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	442	555

Note 34 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-14	-2 441
Reprises de dépréciations	7 199	85
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	7 185	-2 356
Plus-values de cession réalisées	996	14 760
Moins-values de cession réalisées	-6	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	990	14 760
Solde des opérations sur titres de placement	8 175	12 404
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	8 175	12 404

Note 35 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	12 129	4 542
Quote part des opérations faites en commun	117	305
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	3 585	3 446
Autres produits d'exploitation bancaire	15 831	8 293
Charges diverses	-1 324	-1 169
Quote part des opérations faites en commun	-2 284	-2 128
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-4 689	-3 585
Autres charges d'exploitation bancaire	-8 297	-6 882
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 534	1 411

L'augmentation des produits divers s'explique par la comptabilisation complément de prix de cession dans le cadre de la participation à l'opération "FCT Crédit Agricole Habitat 2015" pour 9 143 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre un montant de 1 787 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (l'opération a été initiée le 21 octobre 2015 pour une durée de 5 ans).

Note 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-86 511	-84 717
Charges sociales	-40 644	-39 936
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-9 008	-8 646
Intéressement et participation	-10 376	-14 733
Impôts et taxes sur rémunérations	-15 654	-16 587
Total des charges de personnel	-153 185	-155 973
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 614	4 388
Frais de personnel nets	-148 571	-151 585
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-13 666	-9 915
Services extérieurs et autres frais administratifs	-77 583	-77 070
Total des charges administratives	-91 249	-86 985
Refacturation et transferts de charges administratives	1 764	1 451
Frais administratifs nets	-89 485	-85 534
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-238 056	-237 119

(1) dont 2 207 milliers d'euros au titre du fonds de garantie des dépôts et 1 392 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 3 519 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour des investissements et des dépenses de formation et de recrutement.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	522	504
Non cadres	1 534	1 494
Total de l'effectif moyen	2 056	1 998
Dont : - France	2 056	1 998
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	44	37

(effectif moyen du personnel CDI en activité au prorata de l'activité)

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction présente un montant égal à 2 510 106 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

Note 37 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et dépréciations	-72 645	-93 119
Dépréciations de créances douteuses	-58 765	-82 018
Autres provisions et dépréciations	-13 880	-11 101
Reprises de provisions et dépréciations	74 105	90 325
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	58 525	77 817
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 580	12 508
Variation des provisions et dépréciations	1 460	-2 794
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-2 458	-454
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-19 160	-13 927
Décote sur prêts restructurés	-52	-3
Récupérations sur créances amorties	2 983	658
Autres pertes	-540	-4 740
Autres produits		4 740
COUT DU RISQUE	-17 767	-16 520

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 18 046 milliers d'euros et dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 681 milliers d'euros

(2) dont 433 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 1 271 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 18 046 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Autres pertes : rappel 2015 - dont 4 740 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch Assurance), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

Autres produits : rappel 2015 - dont 4 740 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

Note 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-319	-1 604
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-319	-1 604
Reprises de dépréciations	564	1 481
Sur titres d'investissement	123	91
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	441	1 390
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	245	-123
Sur titres d'investissement	123	91
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	122	-214
Plus-values de cessions réalisées	2 585	1 197
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 585	1 197
Moins-values de cessions réalisées	-216	-13
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-4
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-216	-9
Solde des plus et moins-values de cessions	2 369	1 184
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 369	1 184
Solde en perte ou en bénéfice	2 614	1 061
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	262	470
Moins-values de cessions	-349	-796
Solde en perte ou en bénéfice	-87	-326
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	2 527	735

Note 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Crédit Agricole Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2016.

Note 40 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 46 232 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 45 110 milliers d'euros auquel se rajoute une dotation aux provisions pour impôt de 1 122 milliers d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 la Caisse Régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société tête de groupe.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 45 284 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt mécénat : 222 milliers d'euros
- crédit d'impôt recherche : 50 milliers d'euros

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 1 129 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

Note 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

Note 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne dispose pas d'informations sur d'éventuels événements, postérieurs à la clôture; ayant un lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation ».

Note 43 AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 27 janvier 2017 soumet à l'Assemblée générale les propositions suivantes :

Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 109 841 586,37 euros, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 14,83 euros.

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2016 pour un montant de 109 841 586,37 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 24 034,94 euros, se présente comme suit :

(en euros)		Rémunération par titre	Date de paiement
Montant à affecter	109 865 621,31 €		
Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	7 456,99 €		
Versement d'intérêts aux parts sociales	892 404,24 €	0,21	15/05/2017
Versement d'un dividende aux CCI	5 810 621,80 €	4,46	15/05/2017
Versement d'un dividende aux CCA	8 277 635,12 €	4,46	15/05/2017
Dotation à la Réserve Légale	71 158 127,37 €		
Dotation à la Réserve Facultative	23 719 375,79 €		

Note 44 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Atlantique Vendée

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Cabinet KPMG	%	Cabinet MALEVAUT-ANUD	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes Individuels et consolidés (*)	95	93%	85	100%
Autres services				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	7	7%		0%
Autres prestations (1)				
Service autres que la certification des comptes (2)				
TOTAL	102	100%	85	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 46 PUBLICITE

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Crédit Agricole Atlantique Vendée

Visa du Directeur Général de la Caisse Régionale Atlantique Vendée

Monsieur Patrice CHERAMY

